

Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines FFBSQ. Il se déroule en quadrette pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en triplette pour les divisions régionales 1, 2 et 3.
- B. Il se compose de trois divisions nationales et trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de douze équipes.
 - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de douze équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ La division Nationale 3 est composée de **quatre** poules de huit équipes (réparties géographiquement autant que possible).
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
 - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire), le nombre de poules par division est défini par la ligue régionale (ou CSR).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par la CSNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par la CSNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France féminin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 ^{ère} journée :	14-15 novembre 2026	10-11 octobre 2026
2 ^{ème} journée :	13-14 mars 2027	21-22 mars 2027
3 ^{ème} journée :	29-30 mai 2027	05-06 juin 2027

Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de huit joueuses** en Nationale 1, 2 et 3 et six joueuses dans les divisions régionales sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans les 6 ou 8 joueuses les licenciées d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.

Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de deux joueuses de nationalité étrangère sur l'ensemble de la saison.

- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueuses de nationalité étrangère sont autorisées sur les pistes.

F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de deux (2) joueuses, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).
La limitation du nombre de mutées dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.

G. Les remplacements sont libres.

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.

NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.

Toute joueuse inscrite dans une équipe et n'ayant pas évolué dans cette équipe peut être supprimée de l'équipe dans le logiciel de gestion de la compétition si nécessaire

Art. 3 - Déroulement de la compétition

A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :

Par match gagné	: 5 points
Par match nul	: 3 points
Par match perdu	: 1 point
Par match forfait	: 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)

B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :

✓ En Nationale 1 et Nationale 2

1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 812 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles, à condition d'avoir réalisé au moins 720 quilles.

✓ En Nationale 3

1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 720 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 650 quilles.

✓ En divisions régionales :

1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 90 quilles

1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 9 quilles.

C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :

✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.

✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.

✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

D. En divisions nationales et en divisions régionales :

AUCUNE BOULE D'ENTRAÎNEMENT N'EST AUTORISÉE APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE.

Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. En division régionale, toute équipe de Régional ayant déclaré forfait pour une journée est reléguée d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat, en fonction de la structure des divisions régionales
- C. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 4 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- Les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la Nationale 1. - Les 2 dernières équipes, de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait). Il y a 4 descentes de N2 à N3.
Pour la Nationale 3	- La 1 ^{ère} équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	- 16 équipes accèdent à la Nationale 3 suivant la méthode des quotas. Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participantes dames de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre de triplettes. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrites dames de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciées dames de la région. - Voir le tableau en Annexe de ce règlement - Si une région a plus de poules de R1 que d'accession en N3, elle devra organiser une phase de barrage pour déterminer l'équipe qui montera en N3 au plus tard le 20 juin 2027 - Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

D. Dans le cas où une région doit organiser une phase de barrage pour l'accession en N3, les équipes des poules concernées devront effectuer un minimum de 2 matchs gagnants. Si une équipe qualifiée à la phase de barrage déclare forfait, l'article 24.3 Forfait du règlement sportif (livre II) s'appliquera.

E. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou renonce à son inscription, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le

club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.

- F.** Dans le cas où un club, en fin de saison, est maintenu dans une division nationale, ou régionale, renonce à son inscription, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant refusé son maintien est relégué la saison suivante d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat
- G.** Dans le cas où un club relégué renonce à son inscription dans une division nationale, ou régionale, il est remplacé par le club relégué le mieux classé de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué d'une division supplémentaire à celle de son classement à l'issue du championnat
- H.** Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

Art. 5 - Lieux des compétitions

La CSNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

Art. 6 - Inscriptions

- A.** Pour les divisions régionales, les inscriptions d'un montant d'engagement de 52.50 Euros par équipe doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs. La Ligue (ou CSR) détermine la date limite d'inscription et les modalités de règlement. La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales à la CSNB dès que celles-ci sont finalisées.
- B.** La ligue (ou CSR) peut fixer un montant de forfait (montant maximum 200 Euros par quadrette). Ce forfait est subordonné à la même disposition que celui des divisions nationales.
- C.** Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- D.** Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir à la CSNB par l'intermédiaire des clubs.
- E.** Lors du forfait d'une équipe dans une division nationale, une facture de 150€ sera émise et un avoir des lignes facturées sera également émis. Un seul forfait pourra être facturé par saison.
- F.** Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Une facture globale des 3 journées est envoyée en début de saison. Le règlement du montant des parties de chaque journée doit être effectué avant ladite journée à la CSNB. Si le règlement est effectué par chèque, il sera encaissé dans la semaine précédant chaque journée.

La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par la CSNB aux clubs concernés.

Art.7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club à la CSNB dans un délai de cinq jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres de la CSNB.
- C. La structure d'appel est la CSNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

Art. 9 - Horaires des divisions nationales

HORAIRES (boules d'essais incluses)

NATIONALES1et2

Samedi 09h30 à 12h30 (3 lignes)
Reconditionnement des pistes
Samedi 14h00 à 17h55 (4 lignes)
Dimanche 9h00 à 12h55 (4lignes)

NATIONALE 3

Dimanche 8h45 à 12h40 (4 lignes)
Reconditionnement des pistes
Dimanche 14h10 à 17h10 (3lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE

Art. 10 - Divers

Toutes les participantes doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.
La CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

NATIONALE 1
ANGERS BOWLING CLUB ATHENA BAD BOYS SAINT-LO BC RAMBOUILLET BCO COURBEVOIE BOWLING ADOUR BAYONNE BOWLING CLUB STRIKING BSC WOLVES SAINT MAXIMIN-CREIL LEOPARDS GRAND QUEVILLY NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE WINNER'S ORLEANS

NATIONALE 2A
A R A LYON B.C. ALBI LE SEQUESTRE B.C. POITEVIN POITIERS B.L.A.C. NANTES BC CAISSARGUES COGNAC STRIKE BOWLING LES LIONCEAUX DE DIJON PHINIA ROTO SPORTS RCT BOWLING ROCKETS NANTES SAINT PAUL SPORTS BOWLING STRIKE 40 ST PAUL LES DAX

NATIONALE 2B
B.C. RAMBOUILLET BC FONTENAY CHAMPIGNY BCO COURBEVOIE BOWLING CLUB VAN GOGH BSC KINGS & QUEENS CBA REIMS C.S.G. BOWLING NOTRE DAME DE G CARPE DIEM FLERS BOWLING IMPACT FUN BOWLERS LITTORAL BC GRAVELINES SCORPIONS BOWLING SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE

NATIONALE 3A
ALBI LE SEQUESTRE BC D'AIX EN PROVENCE BOWLERS ORANGE ARVERNE CIGALES BOWLERS DE PERTUIS ECOLE CLUB BLACK CAT 1 MONT DORE RCT BOWLING TOAC TOULOUSE

NATIONALE 3B
ABC PONT A MOUSSON - BC VOSGIEN GOLBEY AS STAR BOWL AUDINCOURT ASCAP MONTBELIARD BOWLERS DES DÔMES LES DRAGONS DE COLMAR 1 LES DRAGONS DE COLMAR 2 LES WILDCATS DE MULHOUSE SNIPERS WITTELSHEIM

NATIONALE 3C
ASSO SPORT ET LOISIRS BOWLING LIMOGES EAGLES BOWLING VIRE LES MENHIRS CARNAC ODET BC QUIMPER 1 ODET BC QUIMPER 2 ROCKETS NANTES TRANQUILLES NOUVELLE AQUITAINE WOLVES BOWLING BLOIS

NATIONALE 3D
BC FLEURYSSOIS BC THIAIS BOWLING TOURS METROPOLE CHORUS ECLATS FRIEND'S BOWLING ACADEMY PARIS SQUALES BOWLING CLUB CREIL-ST MAXIMIN US ORLEANS

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

DAMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2027-2028							
REGIONS	Nbre Joueuses du CDC Reg.	Nbre triplètes	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Dames 2026	ajustement	2027/2028	
AUVERGNE-RHONE ALPES	48	16	1.438	1	0.438	1			2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	48	16	1.438	1	0.438	1			2	BFC
BRETAGNE	30	10	0.899	1	0.000				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	39	13	1.169	1	0.169				1	CVL
GRAND EST	45	15	1.348	1	0.348				1	GRE
HAUTS DE France	45	15	1.348	1	0.348				1	HDF
ILE DE France	45	15	1.348	1	0.348				1	IDF
NORMANDIE	54	18	1.618	1	0.618	1			2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	63	21	1.888	1	0.888	1			2	NAQ
OCCITANIE	42	14	1.258	1	0.258				1	OCC
PAYS DE LA LOIRE	39	13	1.169	1	0.169				1	PDL
SUD	36	12	1.079	1	0.079				1	SUD
TOTAUX	534	178	16	12	4	4		0	16	